

DELIBERATION N° 83/11-06 : CLASSE DE NEIGE ANNEE SCOLAIRE 1983/1984 : INDEMNITE AUX INSTITUTEURS

Sur proposition de la Commission extra-municipale des Affaires Scolaires :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de verser à M. WILHELM, Directeur de l'Ecole primaire J. Prévert, qui assurera le fonctionnement de la classe de neige à SAMOENS (Haute Savoie) du 12 Janvier au 2 Février 1984, une indemnité de 1 200 Frs

pour compenser les frais découlant de cette charge supplémentaire,

- décide de verser à Madame MANDILLE et Monsieur BLANDRE, ou leurs remplaçants, instituteurs au groupe primaire Pierre Loti, qui assureront le fonctionnement des classes de neige aux PUISOTS (Haute Savoie) du 17 Février au 8 Mars 1984, une indemnité respective de 1 200 F.

- les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 1984.